



ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Qui autorise le Sieur de la Rochette, préposé à la liquidation des Papiers du Canada, à payer aux particuliers dénommés dans l'état annexé à la minute du présent Arrêt, les sommes pour lesquelles chacun d'eux y est compris ; & ce, en Reconnoissances, garnies de trois Coupons d'intérêt seulement.

Du 14 Octobre 1767.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT.

LE ROI s'étant fait représenter l'Arrêt rendu en son Conseil le 29 Juin 1764, par lequel en ordonnant la liquidation des Lettres de change & Billets de monnaie du Canada, il auroit par l'article VII dudit Arrêt, permis aux différents porteurs desdits papiers, de remettre des Mémoires de représentations sur les réductions qu'ils pourroient avoir supportées, & auxquelles ils prétendroient ne devoir pas être assujettis, & auroit Sa Majesté commis les Sieurs de Fontanieu, Conseiller d'État ordinaire ; d'Aine & de Vilevault, Maîtres des Requêtes, à l'effet de recevoir & examiner lesdits Mémoires, pour, sur leur avis, y être statué par Sa Majesté, ainsi qu'il appartiendrait. A quoi voulant pourvoir : Vû lesdits Mémoires, l'avis desdits Sieurs Commissaires : Oûi le rapport ; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que par le Sieur de la

Rochette, préposé à la liquidation des papiers du Canada, il sera payé à ceux desdits particuliers, qui sont dénommés dans l'état annexé à la minute du présent Arrêt, & dont une expédition en forme lui sera remise, les sommes pour lesquelles chacun d'eux y est compris, montant en totalité à douze cent quatorze mille six cent quarante-trois livres seize sols dix deniers ; & ce, en Reconnoissances, garnies de trois Coupons d'intérêt seulement, dont le premier écherra le premier Janvier 1769. Veut Sa Majesté que ledit Sieur de la Rochette, en rapportant des quittances en bonne forme desdits paiements, en demeure bien & valablement déchargé : Et sera le présent Arrêt, imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera. FAIT au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Fontainebleau le quatorze Octobre mil sept cent soixante-sept. Signé CHOISEUL DUC DE PRASLIN.